



BEST 2.0: Questions fréquemment posées

Les demandeurs sont invités à se référer en premier lieu aux lignes directrices de l'appel à proposition. Si des interrogations persistent, une liste des questions – et réponses – fréquemment posées sont consultables ci-dessous.

Général

1. Qu'est-ce que le programme de subventions aux médias BEST 2.0?

Le programme de subventions aux médias BEST 2.0 est un programme conçu pour stimuler et amplifier la couverture médiatique des projets financés par BEST dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) , autour des initiatives des parties prenantes locales pour protéger leur biodiversité locale et les services écosystémiques. En définitive, ce programme médiatique vise à améliorer la promotion et la compréhension du soutien de l'UE aux PTOMs, la reconnaissance des acteurs locaux et les résultats de leurs actions de terrain financées par BEST.

2. Qu'est-ce que BEST ?

BEST est un mécanisme financier européen dédié aux actions en faveur de la biodiversité dans l'UE outre-mer. Il a été mis en œuvre à la fois dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) et les Régions Ultra Périphériques d'Outre-mer (RUPs) dans le but de soutenir les acteurs locaux dans la protection de leur biodiversité unique et de leurs écosystèmes critiques, et dans le déploiement de solutions basées sur la nature.

3. Qui gère le programme de subventions aux médias de BEST 2.0?

Le programme de subventions aux médias BEST 2.0 est géré par le secrétariat BEST de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

4. D'où vient la subvention BEST 2.0?

Le financement du programme BEST 2.0 Media Grants Scheme provient de l'Union européenne par le biais du programme BEST.



Demandeurs

5. Qui peut postuler?

Les journalistes free-lance (ou leur consortium) et les journalistes salariés (ou leur équipe) travaillant pour des organisations médiatiques à but non lucratif ou lucratif dont le siège principal est situé dans l'une des PTOM.

6. Comment est-ce je peux postuler?

Toutes les demandes sont soumises par e-mail à BESTmediagrants@iucn.org. L'objet de l'e-mail doit être [Demande de proposition de l'UICN - Subvention média BEST 2.0 - [Nom du proposant]]. Les demandes peuvent être faites en anglais ou en français.

7. Y a-t-il un nombre maximum de codemandeurs?

Non, il n'existe pas de plafond. En fait, les candidatures de groupes de pigistes ou de journalistes salariés réunissant des compétences et des perspectives diverses et respectant l'équilibre entre les sexes sont vivement encouragées.

Activités

8. Est-ce que je peux présenter un projet qui n'est pas original dans le cadre de ce plan média?

Non. La bourse média BEST 2.0 finance des histoires qui sont originellement et exclusivement produites pour ce programme et non pour des travaux déjà réalisés, qu'ils soient publiés ou non.

9. Mon projet aborde les questions de biodiversité dans les PTOMs mais ne concerne aucune des actions de terrain financées par BEST 2.0, est-ce que je peux postuler?

Non. Tous les projets nominés doivent se concentrer sur les résultats positifs et l'effet de levier de deux ou plusieurs des meilleurs projets BEST 2.0.



10. Puis-je demander des fonds en soumettant une seule histoire?

Non. Ce programme média ne finance pas les productions autonomes ou les histoires produites dans un seul format. Ce programme finance des ensembles multiformats, c'est-à-dire comprenant un mélange de mini-docs, de podcasts radio, de séries en ligne, d'interviews, de lectures longues en ligne, etc. publiés dans une série, tout en évitant la duplication du contenu.

Partenaires médias

11. Dois-je poser ma candidature auprès de plusieurs partenaires médias?

Non. Vous pouvez poser votre candidature avec un seul partenaire média. Cependant, étant donné que les histoires doivent être livrées dans une combinaison de formats et publiées dans une série, vous êtes fortement encouragé à avoir plus d'un partenaire média pour les différents histoires.

12. Mon organisation est un magazine lié à un groupe de pression, puis-je postuler ?

Non. Les entités médiatiques contrôlées par le gouvernement et les médias qui sont totalement ou partiellement financés par un parti politique ou un groupe d'activistes ne sont pas éligibles pour cette subvention aux médias.

13. Puis-je soumettre une candidature si je ne fournis pas de lettre d'intention de mon partenaire media?

Oui. Nous vous encourageons vivement à fournir cette lettre d'intention lors de la soumission de votre candidature, mais elle n'est pas obligatoire. À défaut, un échange de courriels avec le rédacteur en chef concerné fera également l'affaire. Toutefois, si votre demande est sélectionnée pour un financement, la soumission de cette lettre d'intention sera nécessaire lors de la signature de votre contrat.

14. Puis-je syndiquer mes productions journalistiques au-delà du ou des partenaires médias avec lesquels je postuler?

Oui, vous êtes vivement invité à le faire. Veuillez noter que les détenteurs de la copie originale (journalistes indépendants ou éditeurs) conserveront les droits d'auteur sans restriction et les possibilités d'exploitation de leur travail.



Coûts et budget

15. Existe-il un montant limite alloué à la sous-traitance?

Les subventions aux médias sont accordées sous forme de montants forfaitaires, avec un montant maximum 10.000 EUROS. Toutefois, le montant demandé doit être proportionnel au projet proposé et fondé sur un budget qui sera vérifié, noté et approuvé par le secrétariat de BEST comme étant crédible et raisonnable.

16. Comment présenter le budget si le projet implique des codemandeurs?

Le contrat est signé avec le candidat principal, qui devra soumettre un seul budget reflétant les coûts de tous les journalistes impliqués dans le projet, conformément au modèle de budget fourni.

17. Puis-je recevoir un cofinancement d'une entité privée pour soutenir mon projet?

Non. Le cofinancement, quelle que soit sa source, n'est pas autorisé.

18. Quel est le calendrier de paiement de la subvention? Des paiements anticipés sont-ils effectués?

Les candidats sélectionnés recevront une allocation forfaitaire en plusieurs versements (2 ou 3) à définir sur la base de leur proposition. Le premier de ces versements sera effectué à la signature du contrat.

19. Dans quelle monnaie les fonds seront-ils émis?

Les fonds seront uniquement émis en EUR.

20. Puis-je acheter des équipements techniques si je présente une documentation détaillée des dépenses?



Non. Ni l'achat ni la location d'équipements ne sont considérés comme des coûts éligibles dans le cadre de ce programme.

21. Les coûts engagés lors de la préparation de la proposition sont-ils éligibles?

Non, uniquement les coûts engagés lors de la mise en œuvre du projet constituent des coûts éligibles.

Notification de demandeurs

22. Quand connaîtrai-je le résultat de ma proposition?

La date de la décision d'attribution est prévue pour la fin du mois de novembre 2021.

23. Serai-je contacté quel que soit le résultat?

Oui. Le secretariat BEST fournira une explication à tous les demandeurs.

Obligations des bénéficiaires

24. Quel type de rapport d'activité devrai-je faire?

L'accord entre le candidat retenu et l'UICN prendra la forme d'un contrat de service. En tant que tel, il ne sera pas demandé aux bénéficiaires de faire un rapport d'avancement formel, qu'il soit narratif ou financier, au Secrétariat BEST. Cela dit, il sera demandé au candidat principal de rester en contact régulier avec le secrétariat BEST sur l'avancement du travail effectué.



25. Et si je ne peux pas terminer ou publier mes histoires?

Nous comprenons que nous sommes confrontés à des temps imprévisibles en raison de la pandémie de COVID19, qui affecte nos voyages et nos déplacements. Pour cette raison, les contrats de subvention exigeront que le(s) candidat(s) retenu(s) dispose(nt) d'un plan d'urgence, au cas où ils devraient le mettre en œuvre. En outre, les candidats retenus seront tenus de faire tous les efforts raisonnables pour que leurs travaux soient publiés dans les délais indiqués dans leur contrat, ou d'informer le secrétariat de BEST dès qu'il y a des indications que ces exigences ne pourront pas être respectées. Comme nous l'avons souligné précédemment, il sera demandé au candidat principal de rester en contact régulier avec le secrétariat BEST sur l'avancement de son travail.

Informations complémentaires

26. Qui dois-je contacter en cas de questions?

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, veuillez contacter le secrétariat de BEST à l'adresse BESTmediagrants@iucn.org. Vous pouvez également contacter le Point Focal Régional. Les coordonnées des points focaux régionaux sont disponibles en ligne sur le portail BEST en suivant [ce lien](#).

27. Quel est le rôle du points focaux régionaux?

Les points focaux régionaux sont les partenaires locaux du secrétariat BEST dans les PTOMs. Ils agissent comme premier point de contact pour les parties prenantes locales et les partenaires institutionnels de leur région respective. Ils sont chargés de répondre aux questions sur tous les appels à propositions BEST, d'organiser des activités de renforcement des capacités et de soutenir les bénéficiaires de subventions BEST dans leur rapport et la promotion de leurs projets dans leur région. Ils agissent sous la coordination du secrétariat BEST.